

# ESPACES DE COWORKING ET TIERS-LIEUX

## De l'équipe à la communauté

*Rémi LETURCQ*

*Sous la direction de  
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | MAI 17  
**Économie sociale**



COMPRENDRE POUR AGIR

ESPACES DE COWORKING ET TIERS-LIEUX  
De l'équipe à la communauté

*Rémi LETURCQ*

*Sous la direction de Denis STOKKINK*

# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>I. Quelques éléments factuels sur les espaces de coworking</b>	<b>4</b>
1. Un objet nouveau aux racines anciennes	4
2. Éléments de définition	4
3. Des espaces protéiformes	5
<b>II. De nouveaux espaces de travail, adaptés aux nouveaux paradigmes</b>	<b>5</b>
1. Les innovations disruptives	5
2. Le nouvel esprit du capitalisme	6
3. La troisième voie	6
4. Des espaces au cœur de ces bouleversements	6
<b>III. La configuration en tiers-lieux</b>	<b>7</b>
1. Le « third place » oldenbourgeois	7
2. Une terminologie réformée	7
3. De l'équipe à la communauté	8
<b>IV. Bonnes pratiques et témoignage</b>	<b>8</b>
1. Bonnes pratiques en Belgique et en France	8
2. Témoignage d'un incubateur luxembourgeois	9
<b>CONCLUSION</b>	<b>11</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>12</b>

# AVANT-PROPOS

Parler aujourd'hui d'« alternatives » équivaut à proposer à des problèmes nouveaux que posent les évolutions de nos sociétés des réponses inédites, innovantes et souvent audacieuses. Il s'agit de mettre en place des dispositifs et des manières de faire *disruptifs* dans un objectif d'adaptation à des situations nouvelles. Dans un monde devenu « liquide »<sup>1</sup>, où l'individu tend à être désengagé des cadres sociaux qui jusque-là prévalaient, les solutions proclamées « alternatives » doivent mêler au souci de l'individualité le besoin de la communauté.

Les « tiers-lieux » s'inscrivent de fait dans cette optique alternative qui veut placer l'humain et l'environnement au cœur des problématiques économiques et politiques. Les espaces de coworking et les incubateurs d'entreprises dont nous allons parler dans cette note d'analyse, qui font la part belle au fonctionnement partenarial, se conçoivent en effet d'abord comme des lieux de partage, promouvant les méthodes collaboratives et l'intelligence du collectif, ambitionnant de réinventer le logiciel productif en développant le lien social, dans une démarche pratiquement holistique, en sont des exemples intéressants.

POUR LA SOLIDARITE, qui s'est toujours intéressé aux nouvelles formes d'organisation du travail, ainsi qu'en témoignent nos diverses notes d'analyse sur les clusters d'innovation sociale<sup>2</sup> ou l'entreprise libérée<sup>3</sup>, à la faveur d'un contexte économique fortement marqué par le souci de l'innovation, veut aujourd'hui interroger ces nouveaux lieux « tiers » pour en démonter les rouages, mettre à jour leurs mécanismes et effets et finalement en dresser le portrait.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink

---

<sup>1</sup> BAUMAN, Zygmunt, *Liquid Modernity*, Polity Press, 2000.

<sup>2</sup> PÉRARD, Pierre, *Les clusters d'innovation sociale : analyse et bonnes pratiques européennes*, Pour La Solidarité, 2015.

<sup>3</sup> VANDERSMISSEN, Valérie, *L'entreprise libérée : un nouveau modèle de management pour l'économie sociale ?*, Pour La Solidarité, 2015.

# INTRODUCTION

On compte aujourd'hui dans le monde, selon la *Global Coworking Survey* de 2016<sup>4</sup>, près de 11.300 espaces de coworking, soit dix fois plus qu'en 2011, pour environ 835.000 adhérents, soit vingt fois plus qu'en 2011. Parmi les espaces interrogés, 67% déclaraient prévoir une augmentation de leur capacité pour l'exercice 2017. Le coworking est donc de toute évidence une activité présentant un important potentiel de développement et exige à ce titre qu'on lui porte un intérêt particulier.

Le coworking représente également une nouvelle forme d'organisation du travail, quasiment révolutionnaire – comparable à ce qu'avaient pu être le taylorisme ou le fordisme en leur temps. Avec les espaces de coworking et les incubateurs d'entreprises, l'appareil productif est totalement repensé : la démarche est collaborative, le travailleur autonome, flexible et responsable. L'outil de travail lui-même est transformé et simplifié. De nouveaux modes de gouvernance des territoires émergent également, faisant la part belle au fonctionnement partenarial et à la co-construction entre acteurs.

Traduction d'un certain nombre de changements et de bouleversements des structures socio-économiques, le coworking en est désormais aussi le vecteur. Naissent en effet aujourd'hui au sein des espaces dédiés et des incubateurs d'entreprises une multitude de biens, services et idées innovants qui font avancer le monde et modifient, parfois en profondeur, nos modes de vie. Ces innovations, plus qu'une caractéristique, constituent leur premier objectif : les espaces de coworking et incubateurs d'entreprises se veulent créatifs et tournés vers l'avenir.

Parce qu'ils placent la dimension sociale au cœur de leur fonctionnement, comme leur raison d'être, ces espaces héritent parfois de la qualification de « tiers-lieux », entendus simplement comme « lieux de sociabilité », sans davantage d'explications, ce qui n'est pas tout à fait juste. Il faut attendre le 20 janvier 2017 pour qu'un jeune chercheur, Antoine Burret, dans sa thèse *Étude de la configuration en Tiers-Lieux : la repolitisation par le service*<sup>5</sup>, se penche sérieusement sur la question du lien entre espaces de coworking et tiers-lieux et parvienne à caractériser avec justesse ces nouveaux espaces.

Considérant donc la pauvreté et l'extrême éparpillement des données disponibles sur les espaces de coworking et les incubateurs d'entreprises, le plus souvent strictement focalisées sur les aspects *business* et les préoccupations managériales, nous proposons ici de jeter sur ces objets toujours peu ou mal cernés un éclairage à la fois synthétique et analytique. Nous tenterons d'abord de caractériser ces espaces puis analyserons leurs émergence et modes de fonctionnement au prisme des changements de paradigmes survenus à la fin du XXe siècle. Enfin, il s'agira de nous pencher plus en avant sur la qualification de « tiers-lieux » qui leur est souvent accolée, de l'expliquer et de la préciser.

---

<sup>4</sup> « Global Coworking Survey », *Deskmag*, 2016.

<sup>5</sup> BURRET, Antoine, *Étude de la configuration en Tiers-Lieux : la repolitisation par le service*, 2017.

# I. QUELQUES ÉLÉMENTS FACTUELS SUR LES ESPACES DE COWORKING

Ici, d'abord, nous expliquons d'où viennent les espaces de coworking et les incubateurs d'entreprises, comment les définir et comment les appréhender.

## 1. UN OBJET NOUVEAU AUX RACINES ANCIENNES

---

Le mot anglais *coworking*, inventé par un designer américain, Bernie De Koven, qui désigne de manière très large les lieux encourageant le travail collaboratif, apparaît pour la première fois en 1999. Il est par la suite récupéré par un autre entrepreneur, Brad Neuberg, qui décide en 2005 d'ouvrir son logement de San Francisco à des inconnus pour leur permettre de se rencontrer et de travailler ensemble. Bien que le lieu ait été fermé depuis, l'idée a essaimé un peu partout et le concept, qui toutefois demeure innovant, n'a plus rien de surprenant<sup>6</sup>.

La terminologie est donc récente mais le phénomène semble ancien. La prestigieuse *Harvard Business Review* rappelle en effet dans un article d'avril 2016 que des espaces collaboratifs à bien des égards comparables aux actuels *coworking spaces* de par leurs buts et méthodes de fonctionnement existaient déjà au XV<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. Il s'agissait alors des *bottegas*, autrement dit des ateliers d'artistes réunissant maîtres et apprentis qui, effectivement, faisaient la part belle à la collaboration, l'innovation et la vie en communauté. À la manière de ce qu'on appelle aujourd'hui un incubateur, différents talents, tels que « *des architectes, mathématiciens, ingénieurs, anatomistes et autres scientifiques* »<sup>8</sup>, se mêlaient les uns aux autres avec comme but final l'achèvement de réalisations communes, en l'occurrence des œuvres d'art. Ainsi les espaces de coworking n'inventent-ils pas réellement de nouvelles méthodes de travail mais contribuent plutôt à perpétuer une tradition du travail collaboratif et communautaire, à l'esprit profondément partenarial qui s'était peut-être égarée avec le temps.

## 2. ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

---

On appelle aujourd'hui « espaces de coworking » les lieux dédiés à la production économique, particulièrement tournés vers l'innovation, conçus pour permettre à ses membres de partager leurs idées, savoirs et pratiques, pour favoriser les échanges d'informations, les transferts de connaissances, mettre en relation les compétences et aussi surtout pour tisser des liens durables entre les individus qui soient autant affectifs et portés par le fait communautaire qu'économiquement intéressés. Par « incubateurs d'entreprises », on signifie, dans un esprit très proche, le lieu de rencontre entre individus de divers horizons, professionnels notamment, et partenaires, publics comme privés, réunis en un même endroit et animés par un même désir : se rassembler pour aider ensemble de petites entreprises récemment créées à se développer et à porter des projets innovants. Les incubateurs comme les espaces de coworking sont donc tout deux des espaces de travail dont le dialogue et la coopération semblent être les matériaux principaux. Il convient d'ailleurs de remarquer que les incubateurs d'entreprise possèdent généralement leur propre espace de coworking.

---

<sup>6</sup> « Les dates clés du coworking », *Le domaine des entrepreneurs*, juin 2016.

<sup>7</sup> FORMICA, Piero, « The Innovative Coworking Spaces of 15th-Century Italy », *Harvard Business Review*, avril 2016.

<sup>8</sup> FORMICA, Piero, *ibidem*.

### 3. DES ESPACES PROTÉIFORMES

---

La traduction de *coworking* de l'anglais au français est un exercice difficile, ainsi qu'en témoigne la page Wikipedia dédiée. L'onglet discussion laisse en effet percevoir la peine des rédacteurs pour trouver le terme adéquat. « Collaboratoire », « espaces partagés », « co-travail », « club de travail collaboratif », « hub d'intrapreneuriat » ou « espace de collaboration pluridisciplinaire », autant de propositions formulées dont aucune ne semble totalement satisfaisante. Cette variabilité des traductions, qui se manifeste par des changements significatifs dans le fonctionnement des espaces de coworking, va probablement chercher ses origines dans les différentes interprétations possibles du « co » de *coworking*, de la manière dont on souhaiterait l'articuler avec l'activité de travail, et avec quelle intensité. Il existe une multitude d'interprétations possibles qui se retrouve dans le fonctionnement particulier de chacun des espaces qui tous ont une manière particulière de se concevoir. C'est pourquoi il convient de ne pas adopter une vision trop monolithique de ce que sont les espaces de coworking mais au contraire d'accepter leur caractère protéiforme comme première de leurs caractéristiques.

## II. DE NOUVEAUX ESPACES DE TRAVAIL, ADAPTÉS AUX NOUVEAUX PARADIGMES

Trois changements de paradigmes majeurs survenus au tournant du XXe siècle, bouleversant significativement les structures socio-économiques en place jusqu'alors, ont contribué à l'émergence de nouvelles organisations du travail dont le coworking et les espaces dédiés constituent des manifestations évidentes.

### 1. LES INNOVATIONS DISRUPTIVES

---

Dans *Le saut créatif*<sup>9</sup>, publié en 1984, Jean-Marie Dru introduit la notion de « disruption », supposée décrire « une méthodologie dynamique » basée sur l'abolition des « conventions », cadres structurants d'un marché, aboutissant à la création de biens et services innovants. La paternité du concept revient également à Clayton Christensen qui publie en 1997 *The Innovator's Dilemma*<sup>10</sup>, dans lequel il s'attarde longuement sur le concept d'innovation disruptive, désignant par ce terme les innovations créant de nouveaux marchés ou révolutionnant ceux déjà existants. Le développement des innovations disruptives se traduit notamment par un changement des modes d'organisation, qui peut également être qualifié d'innovation<sup>11</sup>. La démarche devient alors le plus souvent collaborative, l'outil de travail mobile et peut même appartenir au travailleur lui-même, auquel on concède par ailleurs davantage de libertés. Suivant la théorie d'Anthony Giddens détaillée en 1998 dans *The Constitution of Society*<sup>12</sup>, publié lui aussi en 1984, ces innovations s'inscrivent dans la dualité du structurel, c'est-à-dire qu'on va les considérer comme à la fois le fruit des nouvelles formes d'organisations et de management des entreprises (résultat) et créatrices de celles-ci (moyen).

---

<sup>9</sup> DRU, Jean-Marie, *Le saut créatif*, Jean-Claude Lattès, 1984.

<sup>10</sup> CHRISTENSEN, Clayton, *The Innovator's Dilemma*, HarperBusiness, 1997.

<sup>11</sup> *Le manuel d'Oslo*, OCDE, 2005.

<sup>12</sup> GIDDENS, Anthony, *The Constitution of Society*, John Wiley & Sons, 1984.

## 2. LE NOUVEL ESPRIT DU CAPITALISME

---

Une autre cause des bouleversements des modes d'organisation est à aller chercher dans le livre de Luc Boltanski et Ève Chiapello, *Le Nouvel Esprit du Capitalisme*<sup>13</sup>. Les deux auteurs y expliquent que le système capitaliste, en 1999, après avoir essuyé en 1968 la « critique artiste » qui réclamait plus d'autonomie et de liberté pour les individus, a directement intégré celle-ci à son fonctionnement. En résultent de nouvelles méthodes de management basées sur la responsabilisation du travailleur et la flexibilisation de son employabilité, revers des revendications exprimées trente ans plus tôt. Acquérir un nouveau droit implique aussi de recevoir un devoir, une « responsabilité ». De même, ce qu'on gagne en liberté on le perd en sécurité. Aurait ainsi émergé pour Boltanski et Chiapello une nouvelle « cité », dite « par projets », dont les caractéristiques principales seraient la flexibilité, l'autonomie et la connexion aux autres.

## 3. LA TROISIÈME VOIE

---

Enfin, Anthony Giddens, connu notamment pour être le théoricien de la « Troisième Voie », le « penseur du blairisme », amène un dernier élément d'explication. En 1998, à l'instar de Zygmunt Bauman, dans son ouvrage *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*<sup>14</sup>, il dresse le constat d'une modernité dégageant l'individu des cadres sociaux traditionnels, le forçant à chercher de nouveaux repères. Comme un pied de nez à Margaret Thatcher et son « TINA », ils proposent alors une « Troisième Voie », entendue justement comme « alternative », au tout-État comme à l'État minimal, comme nouveau mode d'organisation et de fonctionnement de la société, comme nouvelle gouvernance, compatible avec à la fois une modernité individualisante et responsabilisatrice et la nécessité pour l'individu de s'inscrire dans une démarche communautaire.

## 4. DES ESPACES AU CŒUR DE CES BOULEVERSEMENTS

---

Les lieux qui manifestent le mieux les changements de paradigmes évoqués sont sans aucun doute les espaces de coworking et les incubateurs d'entreprises. Créés dans une optique avant tout collaborative, d'échange et de partage, dans un esprit fondamentalement partenarial, ils sont en effet rendus possibles par la simplification et l'extrême concentration de l'outil de travail, constitué principalement d'un ordinateur, d'un smartphone et d'une connexion internet, parfaitement adapté aux travailleurs flexibles et autonomes. Ils symbolisent également le nouvel esprit du capitalisme tel que décrit par Chiapello et Boltanski, revendiquant ses valeurs, vantant ses méthodes, cherchant à l'incarner le mieux possible. Enfin, pensés comme alternatifs, ils concrétisent également la « Troisième Voie » d'Anthony Giddens.

---

<sup>13</sup> CHIAPELLO, Ève, BOLTANSKI, Luc, *Le Nouvel Esprit du Capitalisme*, Gallimard, 1999.

<sup>14</sup> GIDDENS, Anthony, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, Polity Press, 1998.



### III. LA CONFIGURATION EN TIERS-LIEUX

Plaçant l'humain au cœur de leur fonctionnement, les espaces de coworking et incubateurs d'entreprises sont désormais souvent appelés « tiers-lieux ». Le qualificatif, intrigant, peut surprendre, d'autant plus qu'il s'applique à des réalités parfois très différentes.

#### 1. LE « THIRD PLACE » OLDENBURGEOIS

---

Le « tiers-lieu », ou « troisième lieu », de « *third place* » en anglais, est un concept inventé en 1989 par Ray Oldenburg pour désigner des espaces n'étant ni le lieu de travail d'un individu, ni son domicile, où se déploierait une partie de sa vie sociale et communautaire. Dans son livre *The Great Good Place*<sup>15</sup>, il cite comme exemples de tiers lieux les cafés, les librairies ou les salons de coiffure. Il les appelle également « *a home away from home* », autrement dit des seconds foyers, ou ce que Marie Martel appelle un « *prolongement de la maison dans la sphère publique* »<sup>16</sup>. En bref, le tiers-lieu c'est l'espace physique au sein duquel s'épanouit l'individu, intégré à la communauté qui lui est propre, favorisant la mixité sociale et le brassage des idées.

C'est à la faveur des changements de paradigmes évoqués précédemment que fleurissent depuis une dizaine d'années une multitude d'initiatives territorialement localisées plaçant au cœur de leur fonctionnement les idées de communauté, de solidarité et de citoyenneté. On pense par exemple aux potagers associatifs, aux ateliers de réparation de vélos ou aux divers « fablabs » et « hackerspaces » émergeant un peu partout à travers le monde. Dans un esprit similaire, Mathilde Servet, auteure en 2009 d'une thèse intitulée *Les bibliothèques troisième lieu*<sup>17</sup>, veut transformer celles-ci, originellement de simples espaces de lecture, en lieux de vie à part entière.

#### 2. UNE TERMINOLOGIE RÉFORMÉE

---

Dans la jungle des tiers-lieux, les espaces de coworking et les incubateurs intriguent particulièrement. Il est vrai que pareille qualification, accolée à deux concepts désignant explicitement des espaces de travail, intrigue. La création de ces nouveaux espaces appelle donc à la réforme de la terminologie existante, trop restrictive et incomplète. Celle-ci devrait à présent intégrer l'idée que la construction de solidarités et d'une communauté particulière peut également inclure une dimension et des motivations économiques. En effet, ces espaces, bien que dédiés à la production de biens et services, se conçoivent d'abord fondamentalement comme des lieux de partage et de collaboration, producteurs de liens sociaux durables : ce sont de lieux de travail qui sont avant tout des lieux de vie.

Ainsi Antoine Burret propose-t-il dans sa thèse la définition suivante du tiers-lieu : « *Une configuration sociale où la rencontre entre des entités individuées engage intentionnellement à la conception de représentations communes.* »<sup>18</sup> Il choisit donc ici de repenser la définition en creux, évacuant d'office le clivage originel, lui préférant l'identification de trois étapes essentielles (qu'il appelle « mouvements ») axées plutôt autour de la volonté d'engagement des individus fréquentant un même tiers lieu que sur une typologie obsolète des différents espaces. Ainsi Antoine Burret, par son travail de précision et de

---

<sup>15</sup> OLDENBURG, Ray, *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community*, Da Capo Press, 1989.

<sup>16</sup> MARTEL, Marie, « Le concept de tiers lieu : retour aux sources », Bibliomancienne, avril 2012.

<sup>17</sup> SERVET, Mathilde, *Les bibliothèques troisième lieu*, 2009.

<sup>18</sup> BURRET, Antoine, *op. cit.*

reformulation, opère une réforme efficace de la définition, plus inclusive, permettant de penser les tiers lieux dans toute leur diversité et donc d'inclure parmi eux de nouveaux espaces, tels que ceux dédiés au coworking ou les incubateurs d'entreprises.

### 3. DE L'ÉQUIPE À LA COMMUNAUTÉ

---

Le tiers-lieu désigne donc l'espace intentionnellement conçu pour produire des solidarités sociales, qui se perpétue grâce à celles-ci et n'existerait pas sans. S'agissant de coworking, Antoine Burret parle de dans son étude de « *configuration en tiers-lieux* »<sup>19</sup> pour signifier que l'activité économique de travail, dans certains cas, peut et veut s'inscrire dans ce cadre particulier dans lequel c'est autour relations sociales que s'articule et se met en place l'ensemble des activités, qui visent d'abord à renforcer les solidarités elles-mêmes et ensuite à produire, par exemple, des bénéfices. Dans ce cadre, l'espace de coworking n'est pas systématiquement tiers-lieux, il peut n'avoir à offrir que des bureaux partagés et du matériel informatique en location à prix modique. Dès lors en revanche qu'il aspire à transformer les équipes en communautés, comme c'est le plus souvent le cas, il opère sa mue et devient tiers-lieu.

## IV. BONNES PRATIQUES ET TÉMOIGNAGE

Depuis 10 ans, les espaces de coworking se sont progressivement disséminés à travers le monde. L'Europe, dont les économies sont pour beaucoup désindustrialisées et tertiaisées, constitue un environnement particulièrement propice à leur prolifération. Nous présentons ici quelques exemples Belges et Français et le point de vue de Nadine Müller, fondatrice de l'incubateur d'entreprises 6zéro1.

### 1. BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE ET EN FRANCE

---

#### LaGrappe, Lille

[initiativesetcite.com](http://initiativesetcite.com)

**Initiatives et Cité** est un cluster constitué d'une vingtaine d'entreprises du développement durable local né en 2009. Les besoins de mutualisation ont mené le cluster à louer et partager collectivement un lieu : **LaGrappe**, à Lille, ouvert aux projets collaboratifs et à l'ensemble des acteurs du développement durable. C'est une vitrine de la création d'activités économiques responsables basée sur l'accompagnement au long terme et le partage. C'est un lieu de rencontre, d'événements, de réseau, et d'échange, un lieu de coopération plutôt que de concurrence.

La plus grande force d'Initiatives et Cité est son réseau, fort de structures en plein développement et riche de nombreuses compétences. Nous nous démarquons également par la reconnaissance de l'Etat et des collectivités publiques locales en tant que Pôle Territorial de coopération Economique permettant d'agir au plus proche du territoire, pour son développement et celui de ses habitants.

---

<sup>19</sup> BURRET, Antoine, *op. cit.*

## CoopCity, Bruxelles

coopcity.be

**CoopCity**, incubateur bruxellois, se définit en premier lieu comme contribuant au développement de l'entrepreneuriat social, coopératif et collaboratif. L'idée principale était de réunir sept partenaires très différents, publics comme privés, autour d'un projet commun d'encadrement et d'accompagnement des entreprises œuvrant dans le domaine social et promouvant les méthodes de travail collaboratives. Après un an d'existence, le projet accueille des initiatives nombreuses variées dont notamment un service de transport en vélo, un autre de livraison de produits bios et locaux pour bébés et une coopérative immobilière.

La démarche coopérative, au sein de l'incubateur comme avec les éléments extérieurs, est au cœur du fonctionnement de CoopCity et en constitue la grande force. Le développement d'une communauté unie par des liens forts et d'une gouvernance partagée sont effet perçus comme l'atout majeur du projet, que ses fondateurs comptent toujours approfondir.

## Alter'Incub, Montpellier

alterincub.coop

**Alter'Incub**, premier incubateur d'innovation sociale en France, a renforcé à l'occasion de ses 10 ans son offre d'accompagnement en lançant son propre espace de coworking à Montpellier pour mener les entrepreneurs sociaux vers la réalisation de leurs ambitions d'impact social et d'impact économique.

Réseau, échanges, coopération, inspiration, créativité, motivation, liberté ! tels sont les mots clés qui caractérisent cet espace de travail partagé qui permet aux porteurs de projet d'entreprises socialement innovantes d'être moins isolés chez eux et de trouver dans ce lieu la richesse sociale du travail collaboratif faite de contacts et de rencontres.

## 2. TÉMOIGNAGE D'UN INCUBATEUR LUXEMBOURGEOIS

---

Nadine Müller, qui a bien voulu à répondre à nos questions, est Présidente de l'incubateur d'entreprises luxembourgeois 6zéro1. Ce dernier se veut à la fois créateur d'emplois durables et propice au développement d'entreprises sociales économiquement viables.

### 6zéro1, Luxembourg

6zero1.lu

#### Quel est l'objectif de l'installation d'un incubateur d'entreprises sociales au Luxembourg ?

L'installation de l'incubateur pour entreprises sociales « 6zero1 » au Luxembourg s'inscrit dans la volonté de compléter et renforcer l'écosystème national de l'économie sociale et solidaire. Il répond à de multiples objectifs : la création d'un lieu physique pour l'économie sociale et l'innovation sociale au Luxembourg, l'augmentation de la visibilité du secteur et bien sûr l'accompagnement des porteurs de projets dans la réussite de leur projet d'entrepreneuriat social grâce à une offre complète composée de formations, de conseil et de networking.

L'expérience a montré au Luxembourg un manque de soutien des entreprises sociales au moment du lancement de leur activité et de la recherche du premier client. L'incubateur 6zero1 s'est par conséquent positionné pour accompagner les entreprises sociales dans cette période clé.

### **Quelles perspectives pour cet espace ? Quel est le public visé ?**

6zero1 naît comme une mise en œuvre pratique de la loi portant création des sociétés d'impact sociétal, entrée en vigueur fin 2016. Ainsi, 6zero1 soutient tous les entrepreneurs sociaux qui souhaitent adopter la nouvelle forme juridique de société d'impact sociétal (SIS), en les accompagnant concrètement dans leurs démarches et en leur offrant un espace de travail personnel et individuel confortable.

Le programme d'accompagnement proposé par 6zero1 est ouvert à tous ceux qui souhaitent créer une société d'impact sociétal (SIS) et comprend plusieurs volets :

- 6-Network : Un programme de conférences et de débats participatifs.
- 6-Formation : Un programme de formation centré sur les thématiques clés des entreprises sociales (par ex. mesure de l'impact social, gestion de projet, communication, finance, site web).
- 6-Assistance : Assistance personnalisée dans l'obtention de la demande d'agrément en tant que société d'impact sociétal (SIS).
- 6-Finance : Mise en relations dans la recherche de financements (philanthropie, microcrédits, crédit bancaire).
- 6-Conseil : Suivi individuel et mentorat personnalisé.

Etant elle-même une entreprise sociale, 6zero1 est la toute première entreprise sociale du Luxembourg à s'être constituée sous forme de société d'impact sociétal (SIS) au moment de l'entrée en vigueur de la loi portant création des sociétés d'impact sociétal – d'où son nom la toute première des SIS (« 6 » en forme abrégée) : SIS N°01 = 6zero1.

### **Ce projet s'inscrit-il dans un contexte européen ?**

6zero1 est un projet national et ne s'inscrit pas dans un contexte européen mais de par son implantation géographique et la volonté du Luxembourg de créer une vraie culture d'entrepreneuriat dans le pays, 6zero1 se positionne vers les porteurs de projet de l'étranger, notamment ceux des régions frontalières.

6zero1 est également en contact avec de nombreux incubateurs en France, Allemagne et Belgique afin d'avoir un réseau d'échanges qui ne se limite pas nécessairement au seul Luxembourg.

6zero1 a notamment présenté son activité et collaboré avec des structures de l'entrepreneuriat social en France telles que le Mouves Grand-Est (Nancy) et à Start-up de Territoire (Strasbourg).

6zero1 est une initiative conjointe du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, de la Fondation du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse et de l'ULESS dans le but d'appuyer le développement d'entreprises sociales et de soutenir la création de sociétés d'impact sociétal (SIS) au Luxembourg. 6zero1 bénéficie également du soutien financier de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI).

# CONCLUSION

Les espaces de coworking et les incubateurs d'entreprises, malgré les différentes manières qu'ils ont de se concevoir et de fonctionner, ont tous en commun d'être des lieux créateurs de nouvelles solidarités. À l'origine économiquement intéressées, puisqu'il s'agit de bénéficier de la proximité d'autres professionnels et entrepreneurs pour faire prospérer ses propres projets, les relations entre co-workeurs peuvent néanmoins également aboutir à la création de liens sociaux forts. La nature et l'intensité de ces liens, propres à chaque espace de coworking et à ses coworkeurs, procurent à ces derniers leur caractère protéiforme.

Le coworking répond à la double nécessité du travailleur moderne, évoluant dans un environnement à la fois incertain et individualisé, d'agir en acteur autonome tout en continuant d'inscrire ses actions dans un cadre social et spatial particulier. Entre conservation des cadres traditionnels stricts et suppression pure et simple de ceux-ci au profit de l'épanouissement des entités individuelles, le coworking veut donc offrir une alternative permettant d'extraire et de mettre ensemble les avantages propres à ces deux options et mêle donc à la nécessité d'une vie sociale et communautaire celle de l'expression libre de l'individualité de ses membres.

Les espaces de coworking et les incubateurs d'entreprises ont aujourd'hui un rôle politique important à jouer. D'abord parce qu'ils sont au cœur du processus d'innovation, sociale notamment, qui permet de répondre à des besoins peu ou mal satisfaits par les administrations ou le marché, faisant ainsi émerger de nouvelles formes de gouvernance des territoires. Ensuite parce qu'ils contribuent, en plus d'en être les produits, à la création de nouveaux paradigmes. Ce sont des lieux profondément producteurs d'idées, de conceptions, de manières de faire et de solidarités porteuses d'une charge politique certaine.

Pour toutes ces raisons, loin d'être anecdotiques, les tiers lieux sont devenus des objets dont les décideurs politiques et les pouvoirs publics, et l'Europe en premier lieu, devraient se saisir, dans une optique d'investissement et d'encouragement, collaborative et transfrontalière.

# BIBLIOGRAPHIE

## LIVRES

---

- ZYGMUNT BAUMAN ; Liquid Modernity ; 2000.
- ÈVE CHIAPELLO, LUC BOLTANSKI ; Le Nouvel Esprit du Capitalisme ; 1999.
- CLAYTON CHRISTENSEN ; The Innovator's Dilemma ; 1997.
- JEAN-MARIE DRU ; Le saut créatif ; 1984.
- ANTHONY GIDDENS ; The Constitution of Society ; 1984.
- ANTHONY GIDDENS ; The Third Way : The Renewal of Social Democracy ; 1998.

## ARTICLES

---

- LE DOMAINE DES ENTREPRENEURS ; Les dates clés du coworking ; juin 2016 ; <http://domaine-entrepreneurs.fr/conseils-d-expert/infographie-les-dates-cles-de-lhistoire-du-coworking/>.
- PIERO FORMICA, DANS HARVARD BUSINESS REVIEW ; The Innovative Coworking Spaces of 15th-Century Italy ; avril 2016 ; <https://hbr.org/2016/04/the-innovative-coworking-spaces-of-15th-century-italy>.
- MARIE MARTEL, SUR BIBLIOMANCIENNE ; Le concept de tiers lieu : retour aux sources ; avril 2012 ; <https://bibliomancienne.com/2012/04/14/le-concept-de-tiers-lieu-retour-aux-sources/>.

## DOCUMENTS

---

- PIERRE PERARD ; Les clusters d'innovation sociale : analyse et bonnes pratiques européennes ; juin 2015 ; <http://www.pourlasolidarite.eu/fr/publication/les-clusters-dinnovation-sociale-analyse-et-bonnes-pratiques-europeennes>.
- VALERIE VANDERSMISSEN ; L'entreprise libérée : un nouveau modèle de management pour l'économie sociale ? ; décembre 2015 ; <http://www.pourlasolidarite.eu/fr/publication/lentreprise-liberee-un-nouveau-modele-de-management-pour-leconomie-sociale>.
- DESKMAG ; Global Coworking Survey 2016 ; 2016 ; <http://www.deskmag.com/en/2016-forecast-global-coworking-survey-results>.
- OCDE, Le manuel d'Oslo, 2005 ; <http://www.oecd.org/fr/sti/inno/manueldosloprincipesdirecteurspourelerecueiletinterpretationdesdonneesurlinnovation3edition.htm>.
- MATHILDE SERVET ; Les bibliothèques troisième lieu ; 2009 ; <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001> .
- ANTOINE BURRET ; Étude de la configuration en Tiers-Lieux : la repolitisation par le service ; 2017 ; [http://movilab.org/index.php?title=Fichier:Version\\_Finale\\_-\\_Etude\\_de\\_la\\_configuration\\_en\\_tiers-lieu.pdf](http://movilab.org/index.php?title=Fichier:Version_Finale_-_Etude_de_la_configuration_en_tiers-lieu.pdf).

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

# POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

*Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.*

*POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.*

## ACTIVITÉS

---

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

### Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

**Mène des travaux de recherche et d'analyse** de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu) et disponibles en version papier.

2

**Conseille, forme et accompagne** sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

**Conçoit et réalise des projets transnationaux** en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

**Organise des conférences** qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.



# THÉMATIQUES

---

**POUR LA SOLIDARITÉ – PLS** inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



## OBSERVATOIRES EUROPÉENS

---

**POUR LA SOLIDARITÉ – PLS** réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- [www.ess-europe.eu](http://www.ess-europe.eu)
- [www.diversite-europe.eu](http://www.diversite-europe.eu)
- [www.transition-europe.eu](http://www.transition-europe.eu)
- [www.participation-citoyenne.eu](http://www.participation-citoyenne.eu)

# COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

## NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

---

- *L'aide alimentaire en Europe*, Louise Rouquette, Décembre 2017.
- *Intégration et participation politique en Europe*, Jonathan Bannenberg, Décembre 2017.
- *Économie sociale et solidaire en Europe du Sud-Est : perspectives de développement et actions publiques*, Tristan Thomas, Décembre 2017.
- *Financement et promotion des éco-innovations en Europe et en France*, Mathilde Mosse, Novembre 2017.
- *Jeunesse et formation inclusive : politiques et financements européens*, Florent Losson, Novembre 2017.
- *Le gaspillage alimentaire en Europe*, Louise Rouquette, Novembre 2017.
- *Les éco-innovations en Europe*, Mathilde Mosse, octobre 2017
- *Décrochage scolaire : 3 Notes d'analyse*. Marie Schuller, octobre 2017
- *Quelles politiques économiques contre le réchauffement climatique en Europe ?* Tristan Thomas, octobre 2017
- *L'agriculture urbaine en Europe*. Louise Rouquette, septembre 2017.
- *Le bénévolat, outil des politiques publiques : 3 Notes d'analyse*. Rémi Leturcq, septembre 2017.
- *Pour une identité européenne fondée sur la diversité*. Marie Schuller, septembre 2017.

## CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

---

- *Vers une économie circulaire en Europe*. Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ?* PLS & SMart, n°36, juin 2017.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France*. PLS & SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie*. PLS & SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes*. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

## ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

---

- *Finance et bien-être, une réflexion participative*. Marie Leprêtre, décembre 2016.
- *Pour l'intégration en apprentissage des jeunes vulnérables*. Sanjin Plakalo, décembre 2016.
- *La participation des travailleurs au sein des entreprises*. Denis Stokkink, novembre 2016.
- *Le modèle des entreprises d'insertion : l'exemple de la France*. POUR LA SOLIDARITÉ et la Fédération des entreprises d'insertion, septembre 2016.
- *Jeunes NEET - Bonnes pratiques européennes en matière d'apprentissage*. Dans le cadre du projet ANEETS, juin 2016.
- *Agir contre les violences faites aux femmes : guide pour les entreprises*. Dans le cadre du projet CARVE, juin 2016.
- *Femmes dans le management des PME : étude comparative*. Dans le cadre du projet GBPM, avril 2016.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu)

# Économie sociale

*L'économie sociale, qui replace l'humain au centre de l'économie et repose sur une gouvernance démocratique, est une voie porteuse de développement économique, d'harmonie sociétale et environnementale des territoires. Une voie susceptible de faire face aux crises économiques, écologiques et sociales auxquelles est confrontée la société actuelle. POUR LA SOLIDARITÉ – PLS, investi dans la promotion des entreprises d'économie sociale en Europe, poursuit inlassablement son travail de pionnier en défrichant de nouvelles trajectoires. C'est dans ce cadre que s'inscrit la désignation de PLS, rapporteur général du Groupe d'experts de la Commission européenne sur l'Entrepreneuriat social (GECES).*

**Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink**

[www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu)

Avec le soutien de

